



Manifeste de l'éco-conception des expositions permanentes et temporaires 50 propositions pour des pratiques responsables, sociales et durables

Ce manifeste est un appel à l'action concertée des acteurs et actrices de l'écosystème de l'exposition.

L'éco-conception est une responsabilité partagée, exigeant un effort collectif des maîtrises d'ouvrage, des équipes de maîtrise d'œuvre, des AMO, des fabricants et entreprises et des publics.

Ce manifeste prône le dialogue et la collaboration tout au long d'un projet d'expo et invite les parties prenantes à fusionner leurs visions et leurs compétences pour promouvoir et réguler les meilleures pratiques.

Ce manifeste vise à concilier les attentes parfois divergentes et à intégrer des solutions novatrices pour relever les défis contemporains. Il appelle à une révolution méthodologique, préconisant la constitution d'équipes interdisciplinaires et

agiles, la refonte des modalités de la commande, la systématisation d'une déontologie durable, sociale et responsable, la formation de tous les acteurs.ices actuel.les et futur.es de l'écosystème

Ce manifeste ne propose pas de solutions figées, mais appelle à se poser les bonnes questions à chaque phase d'un projet d'exposition.

Chaque projet d'exposition est unique, il est essentiel de prendre en compte ses spécificités pour définir la démarche d'éco-conception la plus adaptée.

Ce manifeste prône une démarche globale, pensée sur l'ensemble du cycle de vie de l'exposition. Il sera développé par phase comme indiqué dans le schéma du cycle de vie.

Expositions & Éco-conception Définitions

Pour XPO, l'exposition est une production culturelle à part entière, au même titre qu'une œuvre audiovisuelle ou un spectacle d'art vivant. En 2023, la Fédération Cinov et XPO ont initié et participé à une étude sur l'écosystème de l'exposition [1].

Première étude en France sur ce sujet, elle montre que l'exposition prend une place croissante dans la diffusion de la connaissance : 12 300 expos ont attiré 117 millions visiteurs en 2019 (contre 219 millions d'entrées cinéma).

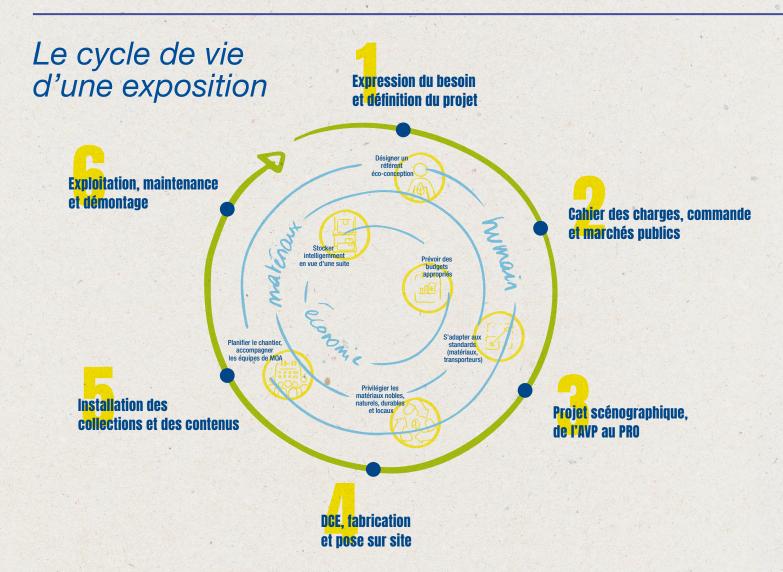
La production d'exposition a un impact sur l'environnement. Les valeurs de

transmission et de conservation, au coeur de nos métiers, nous obligent à intégrer la durabilité dans nos pratiques.

L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens. Elle implique un grand nombre d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur du bien et même audelà Sa richesse tient dans l'examen des relations qui existent entre les choix de conception relatifs à un bien tout au long de son cycle de vie [2].

[1] Étude de l'OPIIEC « Les besoins en emploi et compétences des métiers de la conception et réalisations d'expositions culturelles » www.xpofederation.org

[2] Définition du Ministère de l'écologie www.ecologie.gouv.fr/leco-conception-des-produits





Manifeste de l'éco-conception des expositions permanentes et temporaires 50 propositions pour des pratiques responsables, sociales et durables

Paris, le 4 avril 2024 - XPO, la Fédération de concepteurs d'expositions rassemble dix associations ou syndicats professionnels, des entreprises partenaires et bienfaitrices.

XPO est engagée dans une démarche de pratiques durables et responsables. Ce manifeste est le fruit d'une réflexion transversale aux dix métiers et aux 500 professionnels représentés par XPO.

Phase 1 Expression du besoin et définition du projet

Les phases préalables sont des phases clés où s'opèrent les choix de commissariat, de muséographie, de médiation et de communication qui conditionnent les impacts de l'exposition. Elles doivent être mûrement et collectivement réfléchies pour rédiger une commande claire qui pose en amont les objectifs et les contraintes spécifiques.

- 1 Définir des critères de réussite pour évaluer l'utilité de chaque projet : optimiser l'utilisation des collections ou des artefacts de l'institution et définisser ses objectifs, sa durée et sa place dans une programmation.
- **2.** Prendre en compte, dès sa genèse, l'ensemble du cycle de vie de l'exposition et de ses composantes en anticipant les phases et en évaluant les possibilités de valorisation.
- **3.** Prévoir une phase de diagnostic des infrastructures existantes du bâtiment (espace mis à disposition, flux des visiteurs, conditions climatiques, rapport à la lumière du jour, surcharges admissibles, acoustique, infrastructures techniques...) pour capitaliser sur l'existant et ses qualités intrinsèques en matière

environnementale et réduire les apports de matière et de matériels et donc les coûts carbone.

- **4.** Anticiper les besoins futurs et les contraintes de l'exposition pour assurer sa pérennité (mise à jour des contenus et des collections) et les intégrer au cahier des charges.
- **5.** Désigner un référent en éco-conception chargé de coordonner les efforts et de sensibiliser l'équipe et concilier efficacité opérationnelle et durabilité environnementale en tenant compte des spécificités du projet, de ses contraintes (planning, budget, moyens humains, etc.).
- **6.** Obtenir l'adhésion de tous les acteurs à la démarche.
- **7.** Sensibiliser à ces enjeux et former les collaborateurs.ices, quel que soit leur niveau d'expérience et de formation préalable.
- **8.** Réinterroger les modèles de médiation et de valorisation en lien avec les engagements et valeurs du projet (orientations en matière de publics cibles et inclusion du public local, prêts de collections, place du numérique, de la médiation humaine...).
- **9.** Questionner la place et la nature du numérique : chaque dispositif doit être pertinent sur le fond, la forme et la technologie.



- **10.** Analyser la durabilité des contenus et des productions numériques : certaines technologies sont plus pérennes/consommatrices que d'autres. Prévoir la méthodologie de mise à jour et de maintenance et anticiper les questions de droits d'auteur.
- **11.** Intégrer un temps de diagnostic pour l'identification et l'inventaire des ressources, l'analyse de leur adaptation et réutilisation possibles. Étudier les gisements de réemploi disponibles en interne ou sur le territoire.
- **12.** Mettre en place des stratégies de conservation préventive plus responsables (exigences lors des prêts, consignes climatiques ciblées...) tenant compte de l'évolution des enjeux RSE.
- **13.** Inclure dans le budget amont (et en matière de ressources humaines), la dépose, la réparation et la maintenance.
- **14.** Collaborer avec les pompiers pour vérifier la faisabilité du réemploi.
- **15.** Mutualiser à l'échelle locale les besoins des créations de la saison afin de rationaliser les actions d'un même territoire.

Phase 2 Cahier des charges, commande et marchés publics

Il est vital de repenser les modalités d'appels d'offres des expositions pour trouver des solutions qui garantissent une rémunération équitable pour le travail à fournir par les l'ensemble des acteurs.

Proposer une réponse à un cahier des charges nécessite un investissement significatif en termes de temps et de ressources humaines pour toutes les sociétés candidates aux appels d'offres (diagnostic de la demande et des existants, recherche, veille, constitution d'une équipe, formulation d'une réponse...).

- **16.** Sensibiliser et former les équipes aux enjeux de l'éco-conception, en particulier le service des marchés et les services juridiques et financiers, pour intégrer ces principes dans le management de projet et la commande publique.
- **17.** Exprimer dans la commande les objectifs du programme environnemental, la volonté politique d'une éco-scénographie, et initier un premier échange sur l'idée d'un nouveau modèle d'exposition.
- **18.** Présenter un budget et un calendrier qui tiennent compte du temps nécessairement plus conséquent de conception et d'approvisionnement durables.
- **19.** Rédiger un cahier des charges ouvert, favorisant l'émergence de réponses innovantes en éco-conception.
- **20.** Préciser, dans le cahier des charges, les pistes de réemploi et de valorisation envisagées, ainsi que les clauses juridiques, techniques et économiques liées à l'adaptation de la scénographie sur plusieurs années ou pour différentes expositions.
- **21.** Rémunérer les réponses des candidats dès que des esquisses, intentions graphiques ou littéraires sont demandées, comme le stipule la loi afin d'assurer la durabilité des entreprises.
- **22.** Intégrer, dans le contrat de cession de droits d'auteur, les clauses relatives à la conception d'une éco-scénographie, et repenser les modalités de calcul des honoraires en fonction du temps de conception plutôt que de la valeur du projet. De même pour les productions numériques, intégrer dans les contrats des clauses de cessions de droit compatibles avec le Code de la Propriété Intellectuelle.
- **23.** Associer les producteurs numériques à la conception scénographique dans des marchés de conception-réalisation : les dispositifs numériques doivent être conçus avec la scénographie (et les technologies

pertinentes et frugales) et réalisés par ceux qui les ont imaginés pour plus de cohérence avec le projet.



- **24.** Préciser, dans le cahier des charges, les spécificités à prendre en compte en lien avec la préservation des collections pour aider aux choix des matériaux dans une scénographie écoconçue.
- **25.** Favoriser le dialogue en amont entre les acteurs du projet pour initier une co-éco-conception vertueuse. Augmenter les temps d'échanges à toutes les phases du projet.
- **26.** Définir et intégrer des critères de choix qui reflètent les ambitions d'une exposition écoconçue et leur donner plus de poids dans le barème de notation.

Phase 3 Projet scénographique, de l'AVP au PRO

Les phases de conception sont des moments clés pour donner corps aux ambitions d'un programme. Elles nourissent, de façon concrète, les phases utiérieures.

- **27.** Concevoir selon une approche esthétique innovante et inspirante dans toutes les réalisations, rendant à la fois la démarche et le projet désirables.
- 28. Encourager la mutualisation des ressources, en fournissant, dès la consultation de concepteurs, une liste recensant le réseau déjà identifié pour des prêts locaux (ressourceries ou autres structures de mise en commun sur le territoire)
- **29.** Fournir aux concepteurs un catalogage à jour des éléments du parc de mobiliers scénographique, audiovisuel et lumière existants et réutilisables, avec leur localisation (en veillant au respect du droit d'auteur).
- **30.** Inciter le commanditaire à investir dans la traçabilité de ses actions et de celles des prestataires afin de garantir une meilleure gestion des ressources et une transparence accrue dans les processus de production.

- **31.** Intégrer la maintenance du support dès sa conception. Privilégier la réparation plutôt qu'une nouvelle fabrication des dispositifs.
- **32.** Accorder le juste temps à la conception d'un projet afin que celle-ci soit totalement aboutie et cohérente. Cela évitera des modifications lors des phases suivantes.
- **33.** Concevoir la scénographie de manière frugale : minimiser, par la conception, la quantité de matériaux nécessaires à un ensemble : faire plus et mieux avec moins.
- **34.** Privilégier une plus grande qualité (matériaux, assemblage, modularité...). Utiliser des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables en tenant compte des ressources mobilisables.
- **35.** Utiliser la CAO-DAO et les outils collaboratifs pour travailler en collaboration et à distance sur des maquettes 3D avec les éclairagistes, les ingénieurs, designers d'équipements et les producteurs numériques.
- **36.** Dessiner les éléments de scénographie en ayant en tête les dimensions standards des matériaux et la solution de transport afin de mettre en place une exécution vertueuse : l'ensemble de la chaîne des actions doit être prévue dès l'amont.

Phase 4 DCE, fabrication, livraison et pose sur site

- **37.** Rester ouvert aux propositions de réutilisation. Ne pas être trop spécifique dans les demandes et rester flexible.
- **38.** Privilégier les matériaux naturels, nobles, durables et disponibles localement. Proscrire les matériaux toxiques ou nuisibles et utiliser des bois labellisés «durable» contenant peu ou pas de formaldéhyde.



- **39.** Utiliser des calculateurs pour prévoir l'empreinte carbone des matériaux et des processus de fabrication pour orienter les choix vers des solutions à faible impact.
- **40.** Préférer les entreprises locales, sinon celles pouvant rationaliser ou utiliser des moyens de transport durables pour les livraisons.
- **41.** Construire de manière modulaire et démontable pour disposer ensuite de structures de base à réadapter et combiner. Privilégier les assemblages réversibles et le boulonnage facilitant le désassemblage et la réutilisation des éléments.
- **42.** Prendre le temps de faire les tests nécessaires sur les équipements en vue de garantir une exploitation conforme aux besoins en termes de conservation des collections et de sécurité des visiteurs et du personnel.
- **43.** Lors de la rédaction des DOE des dispositifs numériques, inclure une partie sur les modalités de mise à jour et maintenance afin que celles-ci puissent être faites dans le futur, y compris si les équipes de la maîtrise d'ouvrage changent.

Phase 5 Installation des collections et des contenus

- **44.** Planifier l'installation des collections et des contenus tout au long des études et de la fabrication afin d'optimiser les ressources (matérielles et humaines), les déplacements et les déchets durant l'installation.
- **45.** Accompagner les équipes de maîtrise d'ouvrage pendant ce temps de stress intense que constitue l'arrivée des collections et l'appropriation de l'exposition par le personnel d'exploitation et de médiation (prévoir, si besoin, un coaching).

Phase 6 Exploitation, maintenance et démontage

- **46.** Rendre visible la démarche d'écoconception auprès des visiteurs en les informant des efforts déployés. Les associer à cette démarche par des actions concrètes (mode de transport notamment).
- **47.** Informer les concepteurs du déclassement et du devenir de leur scénographie, et coordonner entre les institutions locales la planification des phases de montage et démontage pour optimiser l'utilisation des ressources.
- **48.** Lors du démontage, décomposer les éléments en matériaux réutilisables, (sols modulaires, éléments architecturaux génériques) réaliser un DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) pour faciliter l'adaptation des éléments scénographiques et faire l'inventaire des matériaux en listant leur source pour leur réutilisation (les plans d'exécution, les fiches techniques des produits, certifications, les instructions claires de maintenance).
- **49.** Faire appel en priorité à l'artiste-auteur d'origine pour la conception de nouvelles scénographies issues de son œuvre originale et stocker les éléments de manière durable et accessible pour les projets futurs (cf. Le manifeste de l'Union des Scénographes).
- **50.** Faire l'inventaire des matériaux en listant la source de tous les matériaux, avec toutes informations utiles pour faciliter ensuite leur réutilisation. Et faire appel aux sociétés spécialisées dans la récupération si le stockage en interne n'est pas possible.

La Fédération XPO, engagée dans des pratiques durables

Créée en 2019, la Fédération des Concepteurs d'Expositions regroupe les associations et les syndicats professionnels de l'écosystème de l'exposition.

Elle est un lieu d'échanges, de réflexion et d'actions. La Fédération XPO est engagée dans une démarche de pratiques durables et responsables.

En 2024, elle publie le Manifeste de l'Éco-Conception des Expositions Permanentes et Temporaires. Ce manifeste invite tous les acteurs et actrices de l'écosystème de l'exposition à se rassembler pour mettre en oeuvre une des pratiques responsables et durables.

Les missions de XPO:

Représenter, promouvoir et défendre les métiers de la conception des expositions.

Préconiser une approche collaborative et durable de la conception et de la réalisation des expositions.

Être un interlocuteur des collectivités et institutions culturelles.

Recenser les bonnes pratiques et les expériences vertueuses.

Participer à la pédagogie sur les métiers et les méthodes de l'exposition.

Contribuer à la sensibilisation du grand public à l'intérêt des expositions.

En savoir plus : www.xpofederation.org

ou flashez ce QRCode:



Membres actifs

Muséographes (Les)





























Membres bienfaiteurs





BeauxArts&Cie









Rédaction du manifeste: Thibault Sinay (UDS), Stéphanie Likes (Aprévu), Laurence Bagot (PXN), Adeline Rispal (UDS), Fanny Legros (Plinth), Ludivine Nasschaert (AS), Marguerite Héliot (LM), Mylène Fromentin (Aprévu), Michel Protat (Refmuséo), Camille Dugas (UDS), Philippe Maffre (AS), Claire Cousin (Manifesto), accompagnés par Cécile Séon et Nadia Taie Mebar.